

IMMATRICULATION D'UNE SARL / SARL À ASSOCIÉ UNIQUE AVEC ACTIVITÉ : CRÉATION

Le dossier est constitué :

De deux imprimés M0 : complétés et signés **en original** par le dirigeant ou son mandataire.

Des pièces justificatives suivantes :

- ✓ 1 exemplaire des statuts signés et paraphés en original par tous les associés.
Mentionner les NOM et ADRESSE de la Banque où sont déposés les fonds. Préciser les modalités de la libération du capital (intégrale ou partielle).
- ✓ 1 exemplaire de l'état des dépenses effectuées pour le compte de la société et des engagements à prendre en son nom jusqu'à son immatriculation au RCS.
- ✓ 1 exemplaire de l'acte de nomination du ou des gérant(s) s'ils ne sont pas désignés dans les statuts signés en original par les associés, avec la mention « bon pour acceptation de fonction » du gérant.
- ✓ Justificatif d'identité du ou des gérant(s)
 - Français (résidant en France ou non)**
 - copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité ou document justifiant de la nationalité (sauf permis de conduire).
 - Ressortissants de l'EEE (quel que soit le domicile)**
 - copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité.
 - Etrangers (hors EEE) résidant en France**
 - copie du titre de séjour en cours de validité et à jour pour l'adresse.
 - Etrangers (hors EEE) non résidant en France**
 - copie carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité.
- ✓ une déclaration de non-condamnation et de filiation, datée et signée en original par le gérant.
- ✓ Si la gérance est majoritaire,
 - Mentions obligatoires : N° de Sécurité Sociale
- ✓ 1 original du rapport du commissaire aux apports si un apport en nature excède 30 000 euros, et si la valeur totale des apports en nature est supérieure à la moitié du capital.

- ✓ Copie du journal d'annonces légales ou attestation de parution avec la date de publication.
- ✓ Justificatif de la jouissance du local : copie du bail au nom de la société et signé des deux parties ou du titre de propriété ou du contrat de domiciliation ou attestation de mise à disposition datée et signée, accompagnée de la copie du justificatif (quittance loyer, EDF, téléphone fixe).
- ✓ Si l'activité est réglementée, copie du titre, diplôme ou autorisation permettant d'exercer cette activité.
- ✓ Si l'activité est ambulante, fournir les pièces nécessaires à l'élaboration de la carte (cf. dossier « Carte de commerçant ambulant »).
- ✓ Formalité effectuée par un intermédiaire : pouvoir signé en original des deux parties.

Cout de la Formalité :

Frais Greffe : 39.42 € par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Romans.

Frais CFE : 70,00 € par chèque libellé à l'ordre de CFE – CCID.
Pour un règlement en espèces, merci de prévoir l'appoint.

Informations

- Installation d'une enseigne : Contacter la mairie du lieu d'implantation afin de connaître la réglementation en vigueur.
- Mention d'un sigle : Le sigle doit apparaître sur l'imprimé M0 et l'annonce légale
- Mention d'un nom de domaine : L'entreprise peut déclarer le nom de domaine de son ou ses sites Internet en ayant auparavant effectué la déclaration auprès de l'AFNIC www.afnic.fr .
Dans ce cas joindre l'imprimé CERFA NDI n° 14943*01.
- SARL à capital variable : indiquer dans l'annonce le montant en dessous duquel le capital ne peut être réduit.
- Merci d'effectuer au préalable les photocopies des documents demandés pour le dépôt du dossier.